

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, le conseil municipal de la commune de Malville, sous la présidence de Mme Martine LEJEUNE, Maire. Le conseil municipal avait été convoqué en date du 22 mai 2023 et la convocation avait été affichée à la porte de la Mairie le 23 mai 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Jérémy BALDELLI, Dominique BAYO, Dominique BIDAUD, Patrick BRIAND, Gwénaëlle ERAUD, Alain FONTAINE, Solenne GÉRARD, Manuel GRIMAUD, Dominique HARIOT, Régine HÉLIOT, Sandrine JOALLAND, Anthony LAUNAY, Martine LEJEUNE, Guillaume LEMASSON, Pierrick MARAIS, Aline PÉRINELLE, Sarah RAYNAUD.

Absents ayant donné procuration : M. Jérôme GUILLET donne pouvoir à Mme Martine LEJEUNE

Absents excusés : Mme Isabelle GOUARD, M. Reynald LE MAÎTRE

Absents : MM. Dominique BOUCHEREL, Nicolas CHERAUD, Christophe EMERAUD

Vérification du quorum par le Président de séance

Nbre de conseillers municipaux élus	23
Nbre de conseillers municipaux présents physiquement à l'ouverture de la séance	17
Nbre de votants	18
Nbre de conseillers municipaux nécessaires pour obtenir le quorum	12

❖ M. GRIMAUD est désigné comme secrétaire de séance.

Mme le Maire annonce qu'un point supplémentaire sera abordé, la motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Herblain, celle-ci ayant également pour objectif de dire stop aux violences faites aux élus.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 04 mai.

Mme GERARD fait une remarque concernant le paragraphe sur la subvention à l'association Bouillon de Cultures (page 6) car une phrase a été tronquée. Il s'agissait de faire en avant le fait que cette association fait un travail important de généalogie ainsi qu'un travail sur le lien entre le passé et le présent pour faire connaître l'histoire de la commune. D'où l'utilisation du terme « mise en valeur ».

M. FONTAINE intervient pour dire qu'un avis devait être émis sur le projet de méthaniseur or en mentionnant les avis favorables, défavorables et les abstentions, le conseil municipal n'a pas émis d'avis.

Mme KERMARREC indique que les avis défavorables étant majoritaires, cela revenait à avoir un avis global défavorable. M. FONTAINE convient que c'est une manière de voir les choses.

Le PV du conseil municipal du 04 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents à la séance.

Election des délégués pour les élections sénatoriales – Nomenclature n°5.3.6

Il a été procédé à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales, cette élection donnant lieu à la rédaction d'un procès-verbal.

Délibération n°2023-35 Avenants au marché de travaux d'extension de l'école l'Orange Bleue (lots n°09 Cloisonnement et n°12 Peinture et sols souples) – Nomenclature n°1.1.8

Vu l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique qui prévoit qu'un marché peut être modifié lorsque des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires.

Mme le Maire expose :

Il est proposé de profiter des travaux à l'école L'Orange Bleue pour procéder au remplacement d'une partie des sols souples dégradés tel que suit : au rez-de-chaussée : l'intégralité du couloir et du hall ainsi que dans l'escalier principal ; à l'étage : une partie des sols du couloir, les parties de couleur claire (jaune et orange) étant en bon état.

Ces travaux représentent un montant de 15 764.11 € HT pour une surface de 317 m².

Le montant initial du marché étant de 31 134.26 € HT, cet avenant n°1 représente une augmentation du montant du marché de 50.63%.

Il est également demandé d'autoriser la signature d'un avenant n°1 avec l'entreprise SONISO (Lot n°9 – cloisonnement) pour un montant de 4 708 € HT. Lors de la mise au point du marché sur site, il est apparu qu'une modification de la hauteur sous plafond pour le passage de la ventilation engendrait des frais pour la réalisation des retombées de placo.

Le montant initial du lot n°9 étant de 34 745.20 € HT, cet avenant représente une augmentation du montant du marché de + 13.55 %.

Mme le Maire indique qu'un avenant en moins-value est en cours sur le lot n°11 – plafonds suspendus pour un montant de 2 000.02 € HT. Elle pourra le signer par délégation du conseil municipal.

Elle demande s'il y a des questions. **M. BALDELLI** se demande, compte tenu du pourcentage d'augmentation du marché si l'une des entreprises non retenues ne serait pas susceptible de contester le marché.

Mme KERMARREC répond qu'elle n'a pas en mémoire le fait de savoir si d'autres entreprises avaient candidaté. L'entreprise retenue sur chacun des lots avait toutefois été la mieux-disante.

Mme le Maire mentionne, concernant le changement des sols de l'école, la visite faite sur place avec l'architecte qui n'avait jamais vu des sols aussi abimés après si peu de temps.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité

L'AUTORISE à signer :

- **L'avenant n°1 au marché de travaux d'extension de l'école L'Orange Bleue – Lot n°12 – Peinture / Sols souples – avec l'entreprise FREMONDIERE pour un montant de 15 764,11 € HT.**
- **L'avenant n°1 au marché de travaux d'extension de l'école L'Orange Bleue - Lot n°9 - cloisonnement avec l'entreprise Soniso pour un montant de 4 708 € HT.**

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Mme HÉLIOT suppose que chacun a bien pris connaissance des 57 pages du projet de P.A.D.D. et sera susceptible de poser des questions pertinentes et circonstanciées.

Elle ajoute que ce PADD devra être conforme au S.C.O.T, en cours de révision. Il n'est donc pas figé dans le temps car très lié à ce document.

Mme HÉLIOT rappelle qu'il existe des comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail qui font part de leurs remarques à l'A.D.D.R.N qui pilote la révision du P.L.U.I.

Le groupe de travail P.L.U.I de Malville s'est réuni à deux reprises et a fait remonter ses attentes qui ont été prises en compte dans le document soumis à débat.

Le PADD définit les grandes orientations politiques à horizon 2035 pour le PLUi d'Estuaire et Sillon. Il va être le socle d'ambitions, d'objectifs, de stratégies permettant d'opérer des choix dans le cadre du PLUi. Le PADD est le fruit d'un travail collectif, collaboratif et concerté.

La première phase a été d'établir un diagnostic sur 2022, puis en 2023 de restituer les premiers éléments d'analyse et d'enjeux, de réaliser des visites de terrains, d'animer des ateliers puis d'établir un diagnostic finalisé avec une synthèse des enjeux et des préoccupations.

Mme HÉLIOT indique que la première orientation concerne la conservation de l'identité rurale, avec une ruralité porteuse de valeurs et tournée vers l'avenir.

La question qui se pose est de savoir comment faire pour loger davantage d'habitants sur le territoire.

M. BALDELLI demande si une commune comme Malville va se voir imposer un nombre d'habitants supplémentaires. **Mme HÉLIOT** répond que le territoire sera tenu d'accueillir de futurs habitants. Cela rejoint le Plan Local de l'Habitat. Une classification des communes a été effectuée avec d'une part, les pôles structurants (St-Etienne et Savenay sur lesquels il y a une gare), d'autre part les communes intermédiaires (Malville, Campbon, Prinquiau, Cordemais, La Chapelle-Launay, le Temple de Bretagne) puis les plus petites communes (Quilly, Bouée, Lavau). Chaque commune n'aura pas le même nombre de logements à construire.

Malville aurait, à ce stade, 23 logements à construire par an, sous réserve de ce que décidera le S.C.O.T.

Le P.L.U.I comprendra des préconisations, à l'échelon du territoire. Il s'agit de travailler sur l'équilibre du territoire et d'anticiper l'évolution des mobilités : il n'y aura peut-être plus de voitures individuelles dans 50 ans.

Il faut que la commune prenne en compte les idées futures, accepte des renoncements, il faudra être inventif pour penser le territoire de demain.

Mme HÉLIOT indique qu'elle a participé la veille à une réunion à laquelle un compte-rendu du GIEC sur l'évolution climatique a été présenté; il est difficile d'être optimiste.

Elle ajoute que le fil rouge qui va imprégner le P.A.D.D, c'est la transformation et l'adaptation au changement.

Les enjeux majeurs sont le réchauffement climatique et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre : il faudra être à zéro émission nette en 2050.

Avec la hausse des prix, la hausse des matières premières, le foncier devient très cher.

Les espaces naturels sont des espaces créateurs d'oxygène, à préserver. Ils constituent une opportunité pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Trois principes transversaux guident le PADD : unité, spécificité, complémentarité.

Il va falloir aider les communes du territoire et les territoires extérieurs face aux problématiques auxquels ils seront confrontés.

La deuxième orientation du PADD est la mise en valeur d'Estuaire et Sillon en tant qu'acteur dynamique au cœur du territoire Nantes Saint-Nazaire.

Il conviendra de faire de l'évolution démographique un atout pour la transformation du territoire.

Il faudra s'interroger sur la notion de croissance et accompagner les entreprises qui polluent pour qu'elles fassent leur transition. Il va falloir aller chercher de l'économie qui n'impacte pas le climat.

Mme HÉLIOT mentionne le diagnostic établi par la chambre d'agriculture après rencontres avec les agriculteurs.

Plusieurs zones ont été définies : Zone 3 : agriculture active, on n'y touche pas ; Zone 2 : potentiel de terres à récupérer pour de l'agriculture ; Zone 1 : agriculture fragilisée et donc parcelles potentiellement urbanisables.

La zone 2 comprend la zone de la rue de Sainte-Catherine située en face des écoles.

La chambre d'agriculture a indiqué qu'il y avait une ferme (ferme Sevestre) or cela fait très longtemps que la ferme n'est plus exploitée. **Mme HÉLIOT** demande si cela choque quelqu'un que ces parcelles, classées en zone 1AU, soient identifiées comme pouvant être récupérées pour de l'agriculture.

M. LAUNAY répond que cela ne le choque pas puisqu'il faut limiter l'urbanisation.

Mme HÉLIOT se demande si l'agriculture participe à la transition écologique.

M. LAUNAY dit que Malville a perdu une grande partie de ses agriculteurs.

Mme HÉLIOT souligne qu'il existe, sur cette zone, une OAP avec un projet d'habitat. Il y a encore possibilité de construire sur Malville. La règle qui s'impose est de ne pas urbaniser plus de la moitié des terres agricoles consommées entre 2011 et 2021.

M. BALDELLI mentionne l'accroissement majeur de la population de la Loire-Atlantique. En 2020, il y a eu 27 000 nouveaux habitants sur le Département.

Mme RAYNAUD demande, lorsqu'il y a une OAP dans les PLU actuels, de savoir si elles sont automatiquement maintenues.

Mme HÉLIOT répond que les OAP tombent automatiquement au bout de 6 ans. Un travail est en cours pour savoir si les OAP doivent être maintenues. Il a été demandé de conserver les OAP rue Sainte-Catherine et à la Croix Blanche.

Pour **M. LEMASSON**, il s'agit de se poser la question de savoir où il vaut mieux construire. Cela lui semble plus logique d'urbaniser le bourg plutôt que les hameaux.

Mme HÉLIOT rappelle que cela fait plusieurs fois qu'elle demande qu'il y ait un positionnement du conseil municipal et des commissions sur l'avenir souhaité pour la Commune de Malville.

Il convient de s'interroger sur ce que l'on veut et ce dont on a besoin. Pour **M. BALDELLI**, la typologie de logements est à définir. **Mme HÉLIOT** indique qu'il faut déterminer le nombre d'habitants à accueillir puis les lieux où les accueillir.

Elle précise que le S.C.O.T travaille sur la mutation de l'habitat et que, pour le COMPAS, il y a trop de maisons dont les pièces ne servent à rien. Il y a nécessité de transformer les habitats.

Il y a une transformation culturelle à faire et un accompagnement à prévoir dans les années qui viennent.

Pour conclure, **Mme HÉLIOT** rappelle qu'il y aura, le 04 juillet, des visites de terrains puis une réunion publique qui aura lieu lors du dernier trimestre.

Délibération n°2023-36 – Adoption de la motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin et pour dire Stop aux violences faites aux élus – Nomenclature 5.6.5

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la motion de soutien suivante proposée par l'A.M.F 44 et l'A.M.R 44 :

**MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ, MAIRE DE SAINT-BREVIN,
ET POUR DIRE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS**

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux nécessitent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la motion de soutien à Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin, et pour dire Stop aux violences faites aux élus

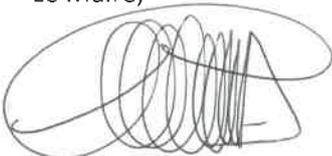
L'ADOpte A L'UNANIMITÉ

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal (articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT) :

- 2023-14 Concession cimetière – renouvellement
- 2023-15 Concession cimetière – renouvellement
- 2023-16 Concession cimetière – Acquisition
- 2023-17 Concession cimetière – Acquisition

La séance est levée à 19H48.

Le Maire,



Martine LEJEUNE.

Le Secrétaire,

Manuel GRIMAUD.



